

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 28 janvier 2019

**Présents:** Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN, PEDRO, CORNUAULT., INACIO, LOUVEL.

**Absents excusés :** MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE. VIMONT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## RAPPEL

La Commission rappelle la procédure en cas de terrains impraticables :

« En cas d'interdiction totale ou partielle d'utilisation d'un terrain, doivent alors être obligatoirement produits au District, par le club utilisateur, par deux documents distincts :

• l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion du terrain, prononçant l'interdiction d'utiliser le terrain, étant précisé que : - si plusieurs terrains existent sur un même site, la décision d'interdiction doit déterminer le ou les terrains dont l'utilisation est interdite. Il est à cet égard souhaitable que l'interdiction ne vise pas systématiquement tous les terrains, y compris les terrains synthétiques qui, hors neige ou gel, restent praticables. - la Commission compétente pourra s'assurer que la décision d'interdiction d'utilisation du terrain (arrêté municipal ou attestation de l'autorité en charge de la gestion du terrain) était bien matérialisée par un document officiel émanant bien de l'autorité compétente.

• la liste des matches ne pouvant se jouer (date, catégorie, division, groupe, numéro de match).

A défaut de production de ces informations, le District ne prononcera pas le report des matches concernés. »

De plus, la Commission entend rappeler aux clubs, que par bienséance, il est souhaitable de prévenir directement les clubs adverses de la fermeture de votre terrain le plus tôt possible, afin d'éviter tout déplacement inutile.

## PLATEAUX U7

### 4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (23/03 au 08/06) vous seront envoyées prochainement.

## 3ème phase

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 02/02 fournis par les clubs

840 102 : MESNIL ST DENIS : 14h00 : Stade Guy Lefebure (Pelouse)

850 111 : SARTROUVILLE FC : 10h30 : Stade Nungesser

850 113 : POISSY AS : 9h30 : Stade du COSEC

## Courriers

### JOUY EN JOSAS AS

Demande du club pour évoluer contre d'autres équipes du département et explique pouvoir se déplacer de manière plus lointaine.

La Commission prend note, effectivement le créneau de l'après-midi et votre localisation géographique ne permettent pas forcément une diversité sur la saison. Elle y sera attentive dès la prochaine programmation afin de vous proposer d'autres clubs, avec des déplacements plus lointains.

### 850 116 du 02/02/19 : MAURECOURT FC

Le club, désigné site d'accueil nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau à cette date, en raison des conditions et de l'état de son terrain à cette période.

La Commission prend note et demande aux clubs des MUREAUX OFC & VILLENES ORGEVAL si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

## PLATEAUX U9

### 4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (30/03 au 08/06) vous seront envoyées prochainement.

## 3ème phase

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 09/02 fournis par les clubs

870 102 : VILLIERS MAHIEU AS : 10h45

## Courriers

### JOUY EN JOSAS AS

Demande du club pour évoluer contre d'autres équipes du département et explique pouvoir se déplacer de manière plus lointaine.

La Commission prend note, effectivement le créneau de l'après-midi et votre localisation géographique ne permettent pas forcément une diversité sur la saison. Elle y sera attentive dès la prochaine programmation afin de vous proposer d'autres clubs, avec des déplacements plus lointains.

### 860 104 du 09/02/19 : MEZY/HARDRICOURT US

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau à 12 équipes et demande la possibilité de réduire le nombre d'équipes à 9 ou 10.

La Commission ne peut réduire le nombre d'équipes car il n'y a pas de places disponibles pour basculer un club sur un autre plateau et demande aux 3 autres clubs CONFLANS PLM, CONFLANC FC et ECQUEVILLY si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

## CATEGORIE U11

### Challenges Plateaux U10-U11

Ce samedi 2 février est une journée de Challenges Plateaux U10-U11. Il s'agit de la journée du 17 novembre que la Commission a remis à l'identique pour ce samedi. Pour plus d'informations :

[Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 02/02 fournis par les clubs

#### U10

7 : POISSY AS : 9h30 : Stade Léo Lagrange

11 : CONFLANS FC : 10h45 : Stade Léon Biancotto

#### U11

5 : ELANCOURT OSC : 10h30 : Stade Guy Boniface

### Challenge DYF

11 : MANTOIS 78 FC : 9h00 : Stade Jean-Paul David

13 : POISSY AS : 9h30 : Stade Léo Lagrange

14 : CHATOU AS : 10h45 : Stade Finaltéri (synthétique)

15 : SARTROUVILLE FC : 10h30 : Stade Tobrouk

20 : MANTOIS 78 FC : 10h30 : Stade Jean-Paul David

23 : ELANCOURT OSC : 9h30 : Stade Guy Boniface

## Courriers

### Challenge DYF n°17 du 02/02/19 : CONFLANS FC

Le club de CARRIERES S/S US nous informe qu'il ne participera pas à ce plateau, car trop d'équipes ont été engagées.

La Commission prend note, prévenir le club de CONFLANS FC.

### Challenge DYF n°21 du 02/02/19 : MAREIL SUR MAULDRE FC

Le club de POIGNY US nous informe qu'il ne participera pas à ce plateau, en raison d'une classe de neige à cette date.

La Commission prend note, prévenir le club de MAREIL S/ MAULDRE FC.

### Challenge U10 n°10 : MAURECOURT FC

Demande du club pour inverser ce plateau en raison de l'état de son terrain.

En attente de l'accord d'un des clubs visiteurs (MARLY LE ROI US & VELIZY ASC)

Par année poules D1/D2 du 19/01/19

57356/57460 : MONTIGNY LE BX AS 3 13 / ELANCOURT OSC 3 13

La Commission, prenant connaissance des courriers des deux clubs concernant le non déroulement des rencontres. Le terrain était gelé à 9h30 mais également, un problème de planning avec les services de la mairie qui a fait arriver le représentant qu'à 9h30, n'ont pas permis aux rencontres de se dérouler. La Commission prend note, annule les rencontres et demande au club de MONTIGNY LE BX d'être plus attentif aux planning des rencontres.

## CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Les rencontres reportées du samedi 26 janvier dernier seront à rejouer le samedi 23 février prochain. Si vous souhaitez modifier la date de report, merci de nous envoyer un mail de la part des deux clubs avec accord sur une nouvelle date

### Courriers

#### FONTENAY LE FLEURY

La Commission, constatant une nouvelle infraction d'éducateur pour l'équipe U11, demande des explications au club pour le lundi 4 février à 12h00, sur les raisons de cette absence. Pour rappel, le club a déjà été sanctionné de 2 infractions jusqu'à présent. Une 3ème pourrait constituer un motif de non reconduction de l'engagement la saison prochaine.

#### 59801/59857 : MONTIGNY LE BX AS 1 11 / CONFLANS FC 1 11

Les clubs nous informent d'un souci de tablette sur ces rencontres et ont utilisé des fiches équipes. Les scores sont les suivants :

U10 : 0/0

U11 : 5/3 pour MONTIGNY

La Commission prend note.

#### CONFLANS FC

Le club nous rappelle les raisons de l'absence de son équipe U11 à RAMBOUILLET pour la dernière journée Interdistricts U11 du 15/12. La Commission vous rappelle que le Critérium Espoir U10-U11 est un dispositif spécifique, qui implique entre autres le principe de déplacements plus importants, que ce soit sur la 2ème phase de District, ou bien les journées Interdistricts U11. Ces journées, d'ailleurs, au nombre de 5 dans la saison font partie intégrante du dispositif et vous rencontrez forcément des clubs d'autres départements (le prochain dans le 91 notamment). L'engagement du club sur ce dispositif en début de saison, implique donc de participer obligatoirement à ces journées. Sans cela, la Commission peut en constituer un motif de non reconduction de l'engagement la saison prochaine.

## CATEGORIE U12-U13

### Courriers

#### GAMBAIS AS

Demande de dérogation annuelle pour que son équipe joue ses rencontres à domicile à 14h00.

YVELINES FOOTBALL N°1596

Accord de la Commission.

U12 Espoir poule Elite

58486 : NEAUPHLE PONT. RC 11 / BAILLY NOISY SFC 11

Accord des deux clubs pour jouer cette rencontre reportée, le samedi 2 février prochain à 14h00.

Accord de la Commission

## Festival Foot U13

Le tirage au sort du prochain tour du Festival Foot U13, qui se déroulera le samedi 2 février prochain a été effectué par la Commission.

Pour consulter le tirage et les informations correspondantes :

[Cliquez ici](#)

### Lieux & horaires des plateaux du 02/02 fournis par les clubs

4 : GARGENVILLE STADE : 14h00 : Stade M&M Platerrier

7 : MANTOIS 78 FC : 13h30 : Stade Jean-Paul David

10 : MARLY LE ROI US : 16h00 : Stade du Chenil

12 : CONFLANS FC : 16h00 : Stade Léon Biancotto

14 : CHATOU AS : 10h45 : Stade Finaltéri (synthétique)

## Critérium Espoir U12-U13

Les rencontres reportées du samedi 26 janvier dernier seront à rejouer le samedi 23 février prochain. Si vous souhaitez modifier la date de report, merci de nous envoyer un mail de la part des deux clubs avec accord sur une nouvelle date

### RAPPEL : Epreuve de jonglerie

« Dans le cas où une équipe n'est pas complète, un ou plusieurs joueur(s) est(sont) désigné(s), par l'Educateur de l'équipe adverse avant le début de l'épreuve. Le numéro de(des) maillot(s) du(des) joueur(s) nommé(s) pour participer une 2ème fois au défi est à reporter sur la feuille de jonglerie. Le gardien de but ne peut pas être choisi comme joueur supplémentaire ».

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 28 janvier

## FORFAIT AVISE

U11

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 19/01/19

### Erratum : Catégorie U11 et non U13 (parue YF N°1595)

58192 : CONFLANS FC 3

58296 : CONFLANS FC 4

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 26/01/19

58414 : GUITRANCOURT ASF 1

2ème forfait : 21,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 26/01/19

58660 : MAGNY 78 FC 3

U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 26/01/19

55355 : HOUILLES SO 1

## FORFAIT NON AVISE

U11

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 19/01/19

58651 : GAMBAIS AS 1

57152 : LIMAY ALJ 2

57256 : LIMAY ALJ 12

U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 19/01/19

56007 : CLAYES S/BOIS USM 1

56098 : CLAYES S/BOIS USM 2

56006 : BOUGIVAL FOOT 1

56097 : BOUGIVAL FOOT 2

56616 : VILLEPREUX FC 3

56466 : CARRIERES S/S US 2

55469 : LIMAY ALJ 11

55349 : LIMAY ALJ 1

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel

Plateaux du 19/01/2019

850116 : MUREAUX OFC1

850119 : TRAPPES ES

850121 : HOUILLES AC2

840107 : CHANTELOUP

Mardi 29 janvier 2019

## U9

Amende après rappel : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 12/01/2019

870 101 COIGNIÈRES FC (CHAVENAY - VILLIERS LE MAHIEU - VALLÉE 78 2 - VESGRE AS)  
870 110 CARRIÈRES GRE AS(BOUAFLE/FLINS - HOUILLES AC 2)  
870 111 MUREAUX OFC (ST GERMAIN FC)  
870 118 PORCHEVILLE FC (MUREAUX OFC 2 - TRIEL)

## U8/U9 ESPERANCE

Amende après rappel : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux Espérance du 12/01/2019

### Fiche équipe

1819502 : VELIZY ASC

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U11

1er rappel  
Rencontres du 19/01/2019

#### 1 équipe

##### Poule B

21093039 CELLOIS CS2 – BAILLY NOISY SFC3  
21093040 MAGNY 78 FC3 – MARLY LE ROI US3  
21093044 JOUY EN JOSAS US1 – PLAISIROIS FO3

#### 2 équipes

##### Poules B1/B2

21076146 BOUGIVAL FOOT1 – BEYNES FC1  
21076250 BOUGIVAL FOOT2 – BEYNES FC2

#### Poules C1/C2

21076349 ST ARNOULT FC78 1 – ESSARTS LE ROI 1  
21076350 COIGNIERES FC1 – SAINT CYR 1  
21076453 ST ARNOULT FC78 1 – ESSARTS LE ROI 1  
21076454 COIGNIERES FC1 – SAINT CYR 1

#### Poules D1/D2

21076557 ETANG ST NOM ES3 – CROISSY US2  
21076661 ETANG ST NOM ES4 – CROISSY US3

#### Par année

##### Poules A1/A2

21075129 LIMAY ALJ1 – CONFLANS PATRONAGE 1  
21075233 LIMAY ALJ11 – CONFLANS PATRONAGE 11

##### Poules B1/B2

21075328 VERSAILLES 78 F 1 – CELLOIS CS 1  
21075332 CROISSY US1 – MARLY LE ROI US 1  
21075333 TRAPPES ES 2 – PECQ US 1  
21075328 VERSAILLES 78 FC 11 – CELLOIS CS 11  
21075332 CROISSY US 11 – MARLY LE ROI US 11  
21075333 TRAPPES ES 12 – PECQ US 11

#### Poules D1/D2

21075722 MONTIGNY AS 3 – ELANCOURT OSC 3  
21075727 TRAPPES ES 4 – MONTIGNY AS 2  
21075729 GUYANCOURT ES 2 – VERSAILLES 78 FC 2  
21075826 MONTIGNY AS 13 – ELANCOURT OSC 13  
21075831 TRAPPES ES 14 – MONTIGNY AS 12  
21075833 GUYANCOURT ES 12 – VERSAILLES 78 FC 12

### U13

1er rappel  
Rencontres du 19/01/2019

#### 1 équipe

##### Poule A

56467 : PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1  
56471 : TRIEL AC 1 / LOUVECIENNES A.S. 1

##### Poules B

56623 : MONTIGNY LE Bx AS 3 / SONCHAMP A.S. 1  
56625 : MAGNY 78 F.C. 2 / ABLIS FC Sud 78 1

#### 2 équipes

##### Poules A1 / A2

55820/ 55911 : MAULOISE US / MAURECOURT FC

##### Poules C1 / C2

56196 / 56331 : LIMAY ALJ / VERNEUIL ENTENTE  
56197 / 56332 : MUREAUX OFC / MAGNANVILLE FC  
56198 / 56333 : VELIZY ASC / HOUILLES SO

#### Par année

##### Poules B1 / B2

55589 / 55709 : BAILLY NOISY SFC / VIROFLAY USM

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel : 20€  
Pénalité sur le bonus de jonglerie  
Rencontres du 12/01/2019

#### U12

59459 : MANTOIS 78 FC 12 / ST GERMAIN FC 12  
Aucun point de bonus attribué.

59529 : CONFLANS FC 12 / VIROFLAY USM 11  
0.5 point de bonus attribué à VIROFLAY USM 11

59591 : POISSY AS 12 / VILLENES ORGEVAL FC 11  
Bonus attribué à VILLENES ORGEVAL FC (589/367)

59595 : MUREAUX OFC 11 / PLAISIROIS FO 12  
Aucun point de bonus attribué.

#### Anomalie

59261 : SARTROUVILLE FC 1 / VILLENES ORGEVAL FC 1  
La Commission n'ayant pas eu de retour des clubs concernant l'anomalie constatée, décide l'annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

1er rappel  
Rencontres du 19/01/19

#### U12

59479 : MONTESSON US 11 / RAMBOUILLET FC 11  
59480 : BOUAFLE FLINS ES 11 / PARIS SAINT GERMAIN FC 12  
59543 : ROSNY CSM 11 / MARLY LE ROI US 11  
59611 : GUYANCOURT ES 12 / HOUDANAISE REGION FC 11  
59612 : PLAISIROIS FO 12 / SARTROUVILLE FC 11  
59614 : VELIZY ASC 11 / MUREAUX OFC 11

#### U13

59346 : MONTESSON US 1 / CHATOU AS 1  
59348 : BOUAFLE FLINS ES 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2  
59411 : GUYANCOURT ES 2 / ROSNY CSM 1  
59412 : CARRIERES S-S US 1 / MUREAUX OFC 1

#### U12 : 59478 : CARRIERES S/S US 11 / ST GERMAIN FC 11

La Commission constatant que l'épreuve de jonglerie réalisée n'est pas conforme (jonglerie statique au lieu d'en mouvement), décide l'annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

## ANOMALIE FEUILLES DE MATCHES

### U11

1er rappel  
Rencontres du 19/01/19

#### 1 équipe poule A

##### 21076768 BONNIERES FRE FC 3 – MANTES LA VILLE FC 3

Manque Arbitre

#### 1 équipe poule B

##### 21093038 GUYANCOURT ES3 – CLAYES SOUS BOIS USM 3

Manque Arbitre

#### 1 équipe poule B

##### 21093043 HOUDANAISE FC5 – CHAVENAY

Manque Arbitre

### U13

1er rappel  
Rencontres du 19/01/19

#### Poule A

##### 56472 : LAINVILLOIS / FONTENAY ST PERE

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de FONTENAY

#### Poule B

##### 56619 : FONTENAY LE FLEURY2 / BOIS D'ARCY 3

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de BOIS D'ARCY

#### 2 équipes Poule A1

##### 58295: VERNOLITAIN STADE 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de BONNIERES

#### Poules C1 / C2

##### 56334/56139 : HOUILLES AC / EPONE

Manque liste de joueurs et dirigeants pour EPONE.

Par année Poules B1

**55586 : RAMBOUILLET YVELINES 2 / ELANCOURT OCS2**

Manque dirigeant RAMBOUILLET

**21073640 : SARTROUVILLE FC / CARRIERES GRESILLONS**

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de SARTROUVILLE